

Délibération affichée,  
 rendue exécutoire,  
 après transmission au  
 Contrôle de la Légalité  
 le : 27/06/14

## CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20140620-lmc180159-DE-1-1

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 juin 2014

#### **POLITIQUE C04 POURSUIVRE NOTRE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF AIDES PONCTUELLES 2014 AUX PROJETS SPORTIFS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 11 avril 2014 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (article 146) ;

Vu les demandes présentées ;

Vu le rapport du Président du Conseil général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement aux associations figurant ci-après pour l'organisation de manifestations sportives ponctuelles :

1 – Le Grand Echiquier Le Port Marly 3 <sup>ème</sup> Grand Prix d'échecs des Pyramides	2 000 €
2 – Association Equestre de Malvoisine - Senlisse Jumping National 1	1 000 €
3 – Association Sportive Volley-Ball – Vélizy (ASVV) Tournoi de volley-ball de Vélizy et Jouy en Josas	800 €
4 – Patronage Laïque Municipal de Conflans (PLMC) – section athlétisme La Fin d'Oisienne	800 €
5 Plaisir Rugby Club 78 Plaisir Sevens rugby 2014 – Cadets – 17 ans	500 €
6 – Vélo Club Les Mureaux 5 <sup>ème</sup> édition de la course du Val de Seine	500 €
7 – Football Olympique Plaisirois Tournoi Bernard Jegou	500 €
8 – Club Omnisports de sourds de Versailles Championnat Régional de pétanque handisport	300 €
9 – Club des Nageurs de Saint-Quentin-en-Yvelines (CNSQY) 12 <sup>ème</sup> meeting du CNSQY	250 €

10 – Amicale socio-culturelle de la Drouette  
Course pédestre

200 €

TOTAL

6 850 €

DIT que la dépense totale, d'un montant de 6 850 €, sera prélevée sur le chapitre 65 article 6574 du budget départemental, exercice 2014.